Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

Avis public

Aux contribuables de la Municipalité
Saint-Mathias-sur-Richelieu

Entrée en vigueur du règlement 1072

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 novembre dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1072 imposant un mode de tarification pour le paiement du coût des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau du ruisseau des Terres noires.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 12 novembre 2026.

Catherine Chartrand,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe